



RAPPORT ANNUEL 2010

SECTION VALAIS



La FRC est membre de l'ICRT (International Consumer Research and Testing) et du BEUC (bureau européen des unions de consommateurs)

Les membres actifs de la section au 31 décembre 2010

<i>Coprésidents</i>	Claire-Lise Garcia Albert Roten
<i>Trésorière</i>	Maria Leemann
<i>Secrétariat</i>	Sandra Marquis
<i>FRC-Conseil</i>	Sandra Marquis responsable, Claire-Lise Bruttin, Maria Leemann, Christiane Zermatten
 <u><i>Commissions</i></u>	
<i>Santé</i>	Claire-Lise Garcia
<i>Agriculture et Alimentation</i>	Véronique Fournier, Françoise Hochreutiner
<i>Environnement et Consommation</i>	Christiane Zermatten, Françoise Hochreutiner
<i>Budget et prévention Endettement</i>	Maria Leemann, Albert Roten
<i>Contrôles OIP</i>	Claire-Lise Garcia, Maria Leemann, Leslie Copt, Gabrielle Debons, Françoise Hochreutiner, Nicole Passarini, Claire-Lise Saugy, Christiane Zermatten
<i>Enquêtes</i>	Claire-Lise Garcia , Anny Cotture , Claudine Elmiger, Françoise Hochreutiner, Nicole Passarini, Gabrielle Debons,
<i>Fourchette Verte</i>	Claire-Lise Garcia Testeuses : Claudine Elmiger, Nicole Passarini
<i>Membre</i>	Corina Rong

Extrait de la charte de la FRC, adoptée en juin 2006

1. *La FRC est une association de personnes qui s'engagent pour une consommation responsable et pour la protection et le respect des droits et des intérêts des consommateurs.*
2. *La FRC est un expert et un leader dans le domaine de la consommation.*
3. *La FRC est indépendante de l'Etat, des partis politiques et des milieux économiques.*
4. *La FRC représente le consommateur en tant qu'acheteur et utilisateur de biens et de services pour un usage privé.*
5. *La FRC défend les droits fondamentaux des consommateurs : droit à la sécurité, à l'information, au choix, à être entendus, à la réparation des torts, à l'éducation à la consommation et à un environnement sain et durable.*
6. *La FRC sensibilise les consommateurs à leurs devoirs : s'informer sur les biens et les services, se défendre lorsque leur cause est juste, prendre conscience de l'impact de leur comportement sur autrui et sur l'environnement, être solidaires pour avoir la force de faire respecter les droits de tous les consommateurs.*
7. *La FRC est un acteur de la politique et de l'économie et un partenaire critique des institutions, des milieux économiques et des médias.*
8. *La FRC défend et protège en priorité ses membres en les informant de leurs droits, en les conseillant et en les assistant en cas de litige.*
9. *La FRC fait pression sur les milieux économiques et politiques afin que les droits fondamentaux des consommateurs soient appliqués, développés et améliorés.*
10. *La FRC, ouverte à tout consommateur, tient compte des diverses opinions et sensibilités des ses membres dans ses propositions, ses prise de position et ses actions.*
11. *La FRC agit de manière vigilante, critique et transparente.*
12. *La FRC agit en toutes circonstances comme un acteur socialement, économiquement et écologiquement responsable.*

Rapport des coprésidents

Par Claire-Lise Garcia

2010 fut, pour la section valaisanne de la FRC, une année marquée par l'organisation et l'accueil de l'Assemblée des délégués et par des actions menées à bien grâce au soutien de notre fidèle équipe de bénévoles et de permanentes que nous remercions chaleureusement.

Cette année, à plusieurs reprises notre section a été présente dans les médias. « Le Nouvelliste » a publié un article détaillé sur les cours « Bien manger à petits prix ». Ce quotidien a également consacré plusieurs de ses colonnes pour décrire nos activités en général et informer sur le mandat qui nous a été confié par le Département de l'économie et du territoire du canton du Valais, afin que soit appliquée l'Ordonnance sur l'indication des prix (OIP) sous forme de contrôles systématiques dans les commerces et autres établissements publics. Canal 9, chaîne de TV régionale, nous a contactés pour un reportage, diffusé dans leur « Journal » au sujet de l'augmentation des primes LaMal.

Une de nos principales préoccupations reste la recherche de locaux qui nous donneraient accessibilité et visibilité et permettraient à un plus large public de bénéficier de nos prestations. Une opportunité s'est présentée : situation idéale, loyer modeste, néanmoins trop élevé pour notre budget. Plusieurs instances ont été sollicitées pour obtenir les fonds nécessaires, sans succès. Les priorités sont sans doute ailleurs.

Et pourtant, tout reste encore à faire pour sensibiliser le public aux divers aspects de la consommation (éthique, respectueuse de l'environnement...) et de le rendre attentif aux pièges dans lesquels il peut tomber : endettement, publicité mensongère, arnaques en tout genre... dont voici un bel exemple, trouvé à Sion, le 26 octobre 2010.

L'action porte sur 78gr à CHF 6.90 soit CHF 8.85 les 100gr alors que hors action, les 100gr coûtent CHF 8.65... Un géant, surtout orange, peut avoir des difficultés à se baisser pour lire les petits caractères... soyons donc vigilants...



PRINCIPALES ACTIONS DE LA FRC EN 2010

Plus de détails sur le site www.frc.ch

Les trois organisations de consommateurs ACSI (Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana), FRC (Fédération romande des consommateurs) et SKS (Stiftung für Konsumentenschutz des trois régions linguistiques de Suisse) présentent pour la première fois un programme commun pour 2010, articulé sur trois axes : politique, économique et pratique. Chacune des trois organisations continuera à poursuivre en parallèle des objectifs complémentaires et à offrir en plus à ses membres l'ensemble de ses prestations spécifiques.

Pour marquer un événement historique - pour la première fois trois femmes président les deux chambres du Parlement et le Conseil fédéral - des représentantes de la FRC, des représentantes d'organisations

féminines et de nombreuses femmes aux origines et parcours différents sont invitées, au Palais fédéral, pour une journée de rencontre et d'échanges avec : Doris Leuthard, Présidente de la Confédération, Pascale Bruderer, Présidente du Conseil national et Erika Forster, Présidente des Etats.

A la fin de cette manifestation, un bilan commun a été tiré, avant de porter un regard vers l'avenir.

La FRC demande à Coop de revenir immédiatement sur sa décision de ne plus offrir gratuitement et en libre service l'eau du robinet dans ses restaurants. Elle adresse un courrier à M. Hansueli Loosli, CEO de Coop, pour relayer la surprise et la colère des consommateurs romands et lui demander de renoncer à cette volonté de mettre fin à un usage répandu partout dans notre pays depuis des dizaines d'années.

La FRC exige la plus grande transparence dans les raisons qui ont motivé la décision de l'Union des transports publics de prévoir une augmentation des tarifs des billets et des abonnements de 6,4% en moyenne pour fin 2010. Soit près de deux fois la hausse enregistrée en 2008. Des solutions de financement doivent être trouvées ailleurs que dans le porte-monnaie des usagers, surtout en période de crise.

Propharmacie : la FRC exprime son inquiétude face à une révision qui promeut largement l'automédication et l'accès facilité au marché des médicaments, dans une logique plus commerciale que centrée sur la santé des individus.

Cartes de crédit : La Comco (Commission de la concurrence) a obtenu une nouvelle baisse des commissions d'interchange sur le marché des cartes de crédit. La FRC, la SKS et l'ACSI saluent cette décision mais pensent que l'on peut aller plus loin dans la démarche avec une décision

contraignante. Les économies réalisées doivent être répercutées sur les consommateurs. Les associations de consommateurs rappellent que le meilleur moyen d'éviter les coûts du système de paiement par carte de crédit est de privilégier l'utilisation de la carte de débit. Elle offre un large panel des fonctions nécessaires aux paiements en Suisse et à l'étranger. Non à un futur duopole dans les télécoms ! A la suite de l'ouverture de l'enquête au sujet de la concentration entre Orange (France Télécom) et Sunrise, les organisations de consommateurs ont pris position auprès de la Commission de la concurrence (Comco). Elles s'opposent à la fusion, car cela aboutirait à une position collective dominante entre Swisscom et la future entité fusionnée, qui aboutira à l'émergence d'un duopole. En parallèle, les organisations de consommateurs continueront de demander des modifications profondes des conditions-cadres du marché des télécoms.

Cassis de Dijon : prise de position sur le projet d'ordonnance : La FRC et les autres organisations de consommateurs se sont opposées lors de la révision de la LETC à la possibilité, pour les producteurs suisses, de produire selon des prescriptions techniques étrangères non-conformes au droit suisse. Pour les consommateurs, il n'est pas acceptable que des denrées alimentaires, ou d'autres produits, élaborés en Suisse ne respectent pas les prescriptions nationales.

La FRC salue les efforts du Conseil Fédéral pour diminuer les frais de dédouanement en cas de commandes par internet en faisant passer la franchise de TVA de 5 à 10 francs et en imposant aux opérateurs privés la procédure de dédouanement simplifiée.

Les trois organisations de consommateurs ACSI, FRC et SKS demandent une interdiction de la publicité ciblée sur les jeunes pour les boissons et « shots » énergétiques qui viennent d'être introduits sur le marché, accompagnés d'une publicité intensive. Les « shots », petite

bouteilles de 50ml contiennent autant de caféine qu'une boisson énergétique de 250 ml. La publicité ne doit pas s'adresser directement aux jeunes et ne pas se situer dans des lieux et manifestations qui sont fréquentés par des jeunes.

Prise de position de la FRC dans l'ordonnance sur les objets destinés à entrer en contact avec les muqueuses, la peau ou le système pileux et capillaire, sur les bougies, les allumettes, les briquets et les articles de farce et attrapes.

Notre argent, nos droits ! A l'occasion de la journée mondiale des droits des consommateurs, le SKS, l'ACSI et la FRC s'associent à plus de 220 organisations de consommateurs du monde entier pour exiger un renforcement des droits des petits épargnants et elles demandent aux banques qu'elles disposent de documentation compréhensible pour un premier entretien ou qu'elles renvoient à notre brochure.

Eau du robinet dans les restaurants : les organisations de consommateurs s'adressent aux sections cantonales de GastroSuisse. Dans le domaine de l'eau, qui est un des thèmes de leur « agenda des consommateurs 2010 », l'ACSI, la FRC et la SKS cherchent à promouvoir la consommation de l'eau du robinet, aussi bien sur un plan domestique que dans le secteur de la restauration. Elles demandent aux restaurateurs de faire en sorte que les clients puissent recevoir gratuitement (ou à un prix vraiment modeste) l'eau du robinet lorsqu'ils consomment un repas principal. Le calcul des coûts plaide également clairement pour l'eau du robinet, puisque l'eau en bouteille coûte de 250 à 500 fois plus.

La FRC a été contactée pour participer à une action organisée par la Plateforme pour une agriculture socialement durable et les Verts le 13 avril, sur le thème « Ne plus importer de denrées alimentaires produites dans des conditions sociales et écologiques inadmissibles ». L'action

consiste en la distribution de tract et d'information devant les magasins de nos grands distributeurs, Coop et Migros, durant la journée du mardi 13. Nous distribuerons aussi des plaquettes sur le calendrier des légumes de saison édités par l'Union Suisse des Maraichers.

La FRC soutien les initiatives déposées par les parlements des 5 cantons (GE, VD, FR, NE et JU) pour que des normes écologiques et sociales soient instaurées concernant l'importation des fruits et légumes. L'Assemblée Fédérale est invitée à identifier et interdire l'importation de denrées alimentaires, en particulier les fruits et légumes, produites dans des conditions sanitaires, sociales et écologiques en contradiction flagrante avec les standards de notre pays. Ces importations constituent une concurrence déloyale pour les exploitations suisses et mettent en danger le maintien d'une agriculture de proximité.

Consultation sur la révision totale de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OSALA) et de l'Ordonnance sur le livre des aliments pour animaux (OLALA). Si la suppression de l'homologation devait entrer en vigueur au nom de l'adaptation à la réglementation européenne, la FRC demanderait que des mesures complémentaires à l'autocontrôle des entreprises soient mises en œuvre.

Les tarifs élevés de téléphonie mobile à l'étranger doivent dorénavant être indiqués par SMS. Sur son site, la FRC donne tous les renseignements au sujet de la transposition de ces dispositions légales par les opérateurs.

De nouvelles brochures édités par le VermögenZentrum sont en vente :

- Successions et donations
- Retraite
- Impôts

RAPPORT ANNUEL 2010 FRC – SECTION VALAISANNE

1. Activités de la section

Assemblée des délégués FRC : C'est à Martigny, le 12 juin 2010, que la section valaisanne a accueilli des représentants de chaque section romande à l'assemblée des délégués. Des autorités nationales, cantonales, communales, des représentants d'associations et de groupes phares de notre économie ont répondu favorablement à notre invitation, manifestant ainsi leur intérêt pour la défense des consommateurs. L'active coopération des bénévoles a contribué pour une bonne part à la réussite de cette journée, couronnée par la visite de différents lieux culturels martignerains.

Contrôle de l'affichage des prix : Une soixantaine de contrôles ont été effectués, auprès des commerçants du canton, conformément au mandat de prestation confié à la section par l'Etat du Valais.

Bien manger à petits prix : 3 cours ont été donnés, à Sion, Monthey et Sierre, suivis par un public averti. Lors des cours donnés dans ces deux dernières villes, le livre « Bien manger à petits prix » a également été présentés.

Collaboration avec l'Agroscope de Conthey : cette collaboration est toujours d'actualité et certains membres de la FRC participent régulièrement à des tests hédoniques sur la qualité gustative des fruits du terroir.

Fourchette Verte Valais/Wallis : La visite des établissements labellisés se poursuit ainsi que notre participation régulière à leurs séances de comité.

Action « Journée eau du robinet » : la seule fontaine accessible dans une rue commerçante de Sion se situe dans une rue peu fréquentée le samedi. Cette action a donc eu lieu le vendredi 27 août, dans le cadre du marché hebdomadaire très animé à cette saison. En raison de conditions météo défavorables, l'eau n'a pas coulé que de la fontaine... et malgré la perfection du matériel de promotion à disposition et l'implication courageuse de bénévoles motivées, ce fut un bel échec !

Sortie récréative : La maison « Cher-mignon », boucherie spécialisée dans la fabrication de produits secs valaisans (viande séchée, jambon cru, etc.), nous a ouvert ses portes pour une visite commentée très instructive sur les différentes étapes de l'élaboration des produits. A l'issue de la visite, nous avons été convié-e-s à une dégustation fort appréciée.

2. Bureau FRC Conseil :

Notre bureau de Sion, ouvert le mardi et le jeudi, a enregistré 234 demandes de la part des consommateurs. C'est 23 de plus que l'an dernier. Bon nombre de questions trouvent réponses sur le site qui contient une multitude d'informations. Le FRC magazine reste une source essentielle de renseignements.

3. Participations à des commissions cantonales, comités ou groupes de travail

La FRC est toujours régulièrement représentée par des membres de la section valaisanne, lors des séances des commissions Energie-Environnement, Agriculture et Alimentation.

Nous avons également assisté aux assemblées générales de la Chambre valaisanne de l'agriculture et de Pro Senectute VS avec laquelle la section collaborera en 2011 en animant un après-midi

d'information sur le thème « Stop aux arnaques publicitaires ».

4. Commission enquêtes :

Cinq personnes effectuent régulièrement les enquêtes destinées à être publiées dans le FRC Magazine.

5. Présence dans les médias

«Le Nouvelliste » a consacré 2 articles aux activités de la section sur :

- le cours « Bien manger à petits prix », donné à Sion
- le contrôle de l'affichage des prix

A l'occasion de l'Assemblée des délégués FRC, « Rhône FM » a interviewé notre coprésident.

« Canal 9 », la chaîne TV valaisanne nous a contactés pour illustrer une séquence de son Téléjournal consacrée au problème posé par l'augmentation des primes LAMAL. La séquence, tournée au bureau de Sion, a montré une membre FRC choisissant la prime la plus avantageuse à l'aide du comparateur présenté par la coprésidente. Une courte interview a suivi.

Rapport d'activité du FRC-Conseil

Par Sandra Marquis

Notre bureau FRC-Conseil a reçu 234 demandes au cours de l'année 2010. C'est 23 de plus que l'an dernier.

Nous avons secondé, durant une période d'essai, la permanence de Lausanne pour la prise d'appels des membres ce qui peut expliquer cette augmentation ainsi que l'écart minime de renseignements donnés aux membres (119) et au non membres (115). L'expérience, très enrichissante pour le bureau conseil sera reconduite en 2011 de façon durable et officielle.

Début novembre, nous avons mis sur pied 2 journées portes ouvertes « Spéciales Caisse Maladie ». A l'aide du comparateur de primes indépendant de la FRC, nous avons renseigné les consommateurs sur les économies substantielles qu'ils pouvaient réaliser en changeant de caisse. Cet événement nous a valu un passage sur la chaîne de télévision locale Canal 9 qui a fait un reportage sur le sujet.

L'essentiel de l'activité du bureau réside dans la vente de brochures et d'autocollants, viennent ensuite les problèmes liés à la communication suivi par les questions qui ont trait à la santé et plus particulièrement aux assurances maladie.

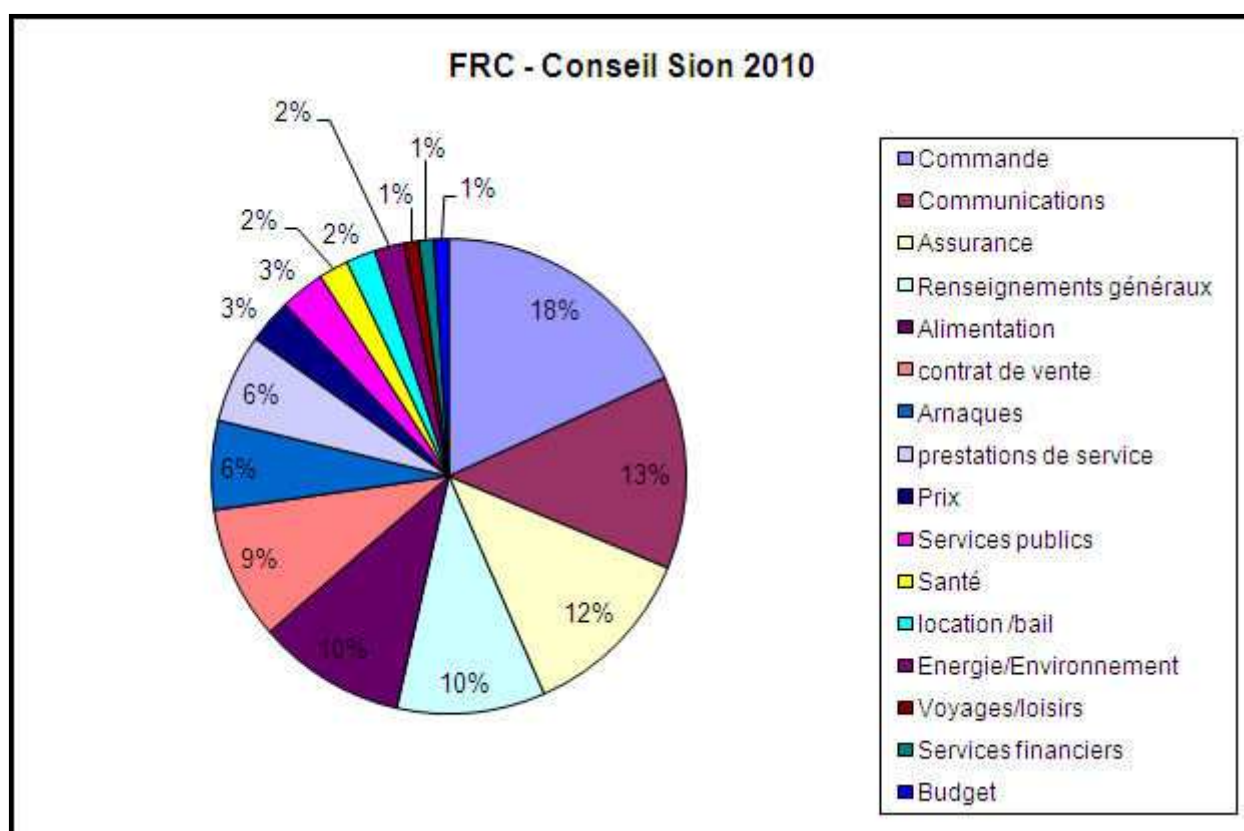
Notre conseillère en budget a établi 2 budgets personnalisés durant cette année. Malheureusement, dans la majorité des cas les gens ne font appel à ce service qu'au moment où leur situation est plus que précaire.

Grâce à l'aide financière qui nous a été octroyée par la Loterie Romande, délégation valaisanne, nous avons pu équiper notre bureau conseil d'un nouveau matériel informatique performant.

Le nombre de visites à notre bureau conseil, qui reste difficile d'accès, est légèrement en hausse par rapport à l'année dernière. Il n'en reste pas moins qu'un déménagement dans un proche avenir dans des locaux mieux adaptés aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux parents avec poussettes.... devient indispensable pour permettre à tout le monde de venir nous consulter.

J'en profite pour remercier les informatrices qui m'entourent Maria Leemann, Christiane Zermatten et Claire-Lise Bruttin qui s'investissent sans compter dans leur fonction.

STATISTIQUES



RAPPORT DE LA COMMISSION **AGRICULTURE/ALIMENTATION**

Par Françoise Hochreutiner

La commission, très dynamique, s'est réunie 4 fois durant l'année 2010. Les sujets suivants ont été abordés en plus des réponses à de nombreuses consultations :

➤ **Terroir** : une solution de compromis permettant la réintégration genevoise et valaisanne a été proposée par la FRC. Même si elle a été appréciée elle n'a néanmoins pas été retenue par la Commission intercantonale du Terroir CIT.

Dans l'esprit d'unification au niveau suisse, la CIT a décidé de permettre le hors-sol, avec indication de ce mode de production. La FRC salue le fait qu'en revanche, la CIT demandera aux autres marques suisses l'indication du hors-sol, des tests organoleptiques et 80% de matière première de provenance locale.

➤ **Swissness** : Selon le sondage de la FRC les consommateurs s'attendent à trouver au moins 80% d'ingrédients suisses dans les aliments ornés d'une croix suisse. Pour la commission le compromis de 60% proposé par certains acteurs n'est pas acceptable. Si malgré tout cette solution devait être mise en œuvre, elle devra absolument être accompagnée d'une indication signalant tous les ingrédients non-suisses.

➤ **Charte de Qualité de l'OFAG** : La commission déplore l'absence d'obligation d'appliquer et de développer la législation suisse sur les

denrées alimentaires dans le cahier des charges de la charte. La qualité suisse ne doit pas se limiter à la seule provenance suisse des ingrédients, mais concerner également la qualité et la transformation. Le consommateur peut se sentir trompé face à un produit élaboré selon un standard importé « Cassis de Dijon » mais orné d'un signe de qualité suisse. De plus, l'absence d'OGM ne doit en aucun cas être remise en cause.

- **Cassis de Dijon** : La mise en application et les premières décisions d'ordre général ont été suivies attentivement, en évaluant au cas par cas la nécessité de faire recours.
- **Label Choix sain** : La commission ne soutient pas la création d'un label dans les conditions proposées. Un label simpliste déjà associé à une entreprise agroalimentaire augmente inutilement la profusion de ces labels sans pour autant offrir une plus-value suffisante aux consommateurs.
- **Labels alimentaires** : La collaboration avec le WWF a abouti à la publication du dépliant sur les labels alimentaires.
- **Portes ouvertes à Changins** : La commission a présenté un stand sur la (bio)diversité des tomates et l'importance pour les consommateurs de connaître les variétés proposées dans les commerces. La FRC a également donné une conférence sur les avantages d'une consommation régionale et de saison et sur l'importance de la provenance et des normes éthiques pour les consommateurs.

SUR LE PLAN LOCAL

Au sein de la section Valais, le partenariat avec le Centre de recherches agronomiques Agroscope de Conthey, créé fin 2007 s'est poursuivi tout au long de l'année 2010.

Après avoir suivis une formation à la dégustation pour évaluer la qualité gustative de divers fruits selon des critères définis, plusieurs membres du comité valaisan et quelque 15 personnes extérieures à la section ont été appelés régulièrement à participer à des tests analytiques. Les nouvelles variétés développées par l'Agroscope en Valais (abricots, fraises, pommes, tomates et framboises) sont ainsi évaluées avant leur mise sur le marché. Au vu des résultats encourageants, cette collaboration s'intensifiera dès 2011.

Une collaboration avec la HEV VS Valais Wallis, département agroalimentaire et biotechnologie a été développée pour des tests analytiques. Après une formation d'une dizaine d'heure nous sommes appelés régulièrement pour précéder à des évaluations de produits finis.

Rapport « Cours bien manger à petit prix »

Par Véronique Fournier

Un cours a eu lieu le lundi 19 avril 2010 à 20h à Sion. Un grand merci pour l'aide de Sandra Marquis et pour la présence de nos deux coprésidents Claire-Lise Garcia et Albert Roten.

Ce cours a malheureusement eu moins de succès que celui d'avril 2009, une bonne vingtaine de personnes étaient présentes (60 en 2009).

La section Valais avait décidé de continuer à donner cette présentation en collaboration avec une diététicienne. Depuis avril 2010, c'est Mme Reynard-Saraiva, diététicienne indépendante, qui assure cette partie.

Nous apprécions la collaboration avec Mme Reynard-Saraiva qui présente son domaine de manière très accessible au grand public.

La deuxième partie touchant au budget, organisation, marketing et labellisation a été présentée par Véronique Fournier.

La question du Bio a été abordée par 2 personnes présentes. Elles n'étaient pas satisfaites des arguments de la FRC sur ce point.

Dans l'ensemble le bilan est plus mitigé qu'en 2009. Malgré les affiches, des annonces dans 2 journaux locaux et un passage dans l'agenda de la radio locale, il n'y a pas eu beaucoup de retour.

Toujours en collaboration avec Mme Reynard-Saraiva deux cours ont été dispensés durant le deuxième semestre 2010, à Monthey en relation avec le mandat FRC- Promotion santé Suisse et à Sierre dans le cadre d'une exposition itinérante organisée à la HEVs. Le public, par ses questions et remarques montre un intérêt marqué pour notre concept.

Commission énergie-environnement

Par Françoise Hochreutiner

La commission, dont 2 membres de la section font partie, s'est réunie à 4 reprises au cours de l'année 2010.

Elle s'est penchée sur la problématique du marché de l'électricité. Une analyse détaillée des factures des plus importants distributeurs romands a démontré que celles-ci ne sont, en général, pas compréhensibles et qu'aucune des structures tarifaires étudiées ne permet au consommateur d'être actif dans la gestion de son approvisionnement. Un article sur le sujet a été publié dans FRC Magazine en février 2011.

La commission a également préparé un rapport que son Président Jean-Marc Revaz a présenté devant la commission énergie du Conseil des Etats. Ce rapport répondait à plusieurs questions de la Commission :

- *Qu'est-ce qui a changé pour les petits consommateurs avec l'ouverture partielle des marchés ?*
- Réponse : Une hausse généralisée des prix et des factures très souvent incompréhensibles
- *Qu'est-ce qui devrait être amélioré ?*
- Réponse : Rendre les factures le plus compréhensible possible et proposer des structures tarifaires permettant au consommateur de devenir actif sur le marché.
- *Comment, du point de vue des consommateurs, garantir la sécurité d'approvisionnement du pays ?*
- Réponse : Maintenir, voire augmenter, la taxe RPC soutenant le développement de la production d'électricité renouvelable et

favoriser une production proche du client final à l'exemple de la Ville de Lausanne.

- *Comment, de ce même point de vue, assurer un approvisionnement bon marché ?*
- Réponse : Obliger le distributeur historique à livrer sa production propre à ces clients locaux avant de la mettre sur le marché à l'exemple de ce qui se fait à Zurich. Toute autre solution entraîne une hausse généralisée des prix et ne profite qu'aux producteurs.

Les membres de la commission ont également eu l'occasion de parler de recyclage et ont découvert que ce terme ne signifiait pas « réintroduction dans le cycle » de l'appareil amené à la décharge, mais destruction et récupération, tant que faire ce peu, des matériaux le composant. Une réflexion sera menée dans le courant de cette année afin de trouver des solutions permettant aux personnes désirant se débarrasser d'un appareil ou d'un objet encore utilisable de décider s'ils souhaitent qu'il soit détruit ou remis dans le circuit. Cela pourrait se faire avec, par exemple, deux emplacements différents de dépôt.

Enquête OIP (ordonnance sur l'indication des prix)

Par Gabrielle Debons

Dans la même ligne que notre rapport 2009, sur la base des mêmes documents de travail, le groupe OIP de la section FRC-Valais a effectué une soixantaine de contrôles.

Il ressort globalement que de nombreux commerçants n'ont pas connaissance de cette ordonnance fédérale, et dans la majorité des visites l'accueil et l'attitude étaient positifs. Quelques cas isolés de non-collaboration sont stipulés dans le document de dépouillement des questionnaires.

Dans ce contexte, il serait intéressant d'avoir un éventuel feedback.

Nous remettons notre rapport, en ce début mars, auprès du Service de l'industrie, commerce et travail de l'Etat du Valais. Sous forme de tableau récapitulatif, ce relevé effectué par une dizaine de personnes, reflète passablement de lacunes à l'application de l'OIP.

Divers supports de travail ont déjà été élaborés par l'ancienne et l'actuelle gestionnaire du projet et les documents mis à disposition par le SECO (brochures...) largement diffusés par nos contrôleurs. Nous tendons également à l'élaboration d'un cahier des charges et de méthodes de travail plus précis. Une formation et/ou information relative à la loi elle-même est également envisagée.

En ce sens, nous relevons avec plaisir l'excellent contact avec M.Yannick Buttet, en vue de la continuation de notre mandat.

Nous saluons également le fait de pouvoir soulever toutes les questions et réflexions surgies au cours de la période de contrôle par notre groupe OIP, à l'occasion de notre séance.

Rapport commission enquêtes

Par Gabrielle Debons

Structurel

La nouvelle structure du réseau d'enquêteurs romands se met gentiment en place. Déjà des enquêteurs-responsables sont désignés dans les sections dont en Valais, depuis début 2010.

Une journée formation-information va être organisée en complément de celle des enquêteurs, pour les responsables.

Pour 2010, les enquêtes ont fonctionné encore selon l'ancien système, mais avec un point fort sur la confidentialité et la crédibilité des enquêteurs.

Ainsi, dans l'immédiat, je me réfère encore aux infos émanant directement de M. Fabien Albiez, *responsable "Réseau enquêtes"*, à Lausanne.

Enquêtes

Je ne reviens pas sur les détails des enquêtes 2010, car chacun en a pris connaissance par la journée des enquêteurs du 24 mars ou par notre revue FRC-Magazine.

Fourchette verte Valais/Wallis



Par Claire-Lise Garcia

Depuis 2003, date de sa création en Valais, Fourchette Verte Valais/Wallis, poursuit son travail de promotion de labellisation grâce à la qualité de l'engagement de la structure cantonale.

Pour 2010, 334 tests ont été effectués, dont 76 par la FRC et les diététiciennes de FV sont à la recherche de 60 nouveaux testeurs pour les former. Un des objectifs de FV est la labellisation des crèches et cantines scolaires, avec également une formation destinée aux cuisiniers de ces établissements.

En tant que partenaire de Promotion santé Valais, Fourchette Verte et Senso5 ont pour buts de sensibiliser les enfants, les enseignants et les familles à l'approche sensorielle de l'alimentation. Plusieurs actions ont été menées en 2010 : dans le cadre du rallye des écoles, de la semaine du goût, d'ateliers thématiques et en collaboration avec le Centre Alimentation et Mouvement et l'association VS des physiothérapeutes. Ces animations ont permis une approche ludique et didactique du goût.

FV Valais collabore avec le comité SlowUp Valais, afin d'améliorer le côté gustatif et la présentation de certains menus. Pour la promotion de la Semaine du Goût, Fourchette verte propose de mettre à disposition

une personne par comité cantonal, là où FV est implantée et où ses ressources le permettent, elle ferait ainsi le relais pour promouvoir la semaine du Goût auprès des établissements labellisés et du réseau FV.

Quant à la collaboration FV-Unilever, elle pourrait être considérée comme une incitation à encourager Unilever à améliorer la qualité de ses produits (moins d'additifs, de colorants, de conservateurs, de sel, etc), compte tenu qu'une brochure proposant des menus enfants a déjà été éditée, en Suisse alémanique, avec une large mention des produits Unilever.

PERTES ET PROFITS au 31.12.2010

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Frais généraux	684.05	
Frais administratifs de la section	4'718.65	
Frais généraux FRC-Conseil	10'576.70	
Achats brochures	489.00	
Charges extraordinaires	3'000.00	
Subvention FRC		2'000.00
Dons		414.85
Produits FRC- Conseil		707.70
Produits divers LoRo – OIP- Divers		17'703.30
TOTAL	19'468.40	20'825.85
Résultat		1'357.45

BILAN au 31.12.2010

	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
Liquidités	21'727.86	
Actifs immobilisés	3.00	
Impôts anticipés	10.89	
Créanciers		2'969.20
Passifs transitoires		6'650.50
Réserves et provisions		8'300.00
Capital		2'064.15
PP report		400.45
TOTAL	27'741.75	20'384.30